



DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **3**

OBJET :
Travaux
d'aménagement de
l'accès à l'Aire d'Accueil
des Gens du Voyage
(AAGV) – Mise à jour de
l'Autorisation de
Programme (AP) et
Crédits de Paiement
(CP) 2025 (AAGV)

SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 10 décembre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Eric BOUCOURT à Yoann BENTEJAC ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Sylvain HERMAN ;

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

C.M. 16.12.2025

- N°17 -

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS À L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (AAGV) – MISE À JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) 2025

- **Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- **Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992, prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme.;
- **Vu** le décret n° 97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités d'application des autorisations de programme/crédits de paiement ;
- **Vu** les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Vu** la délibération n°20.9 approuvée par le Conseil Municipal du 14 avril 2025 ;
- **Considérant** le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- **Considérant** les objectifs de ces opérations ;
- **Considérant** qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- **Considérant** que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;
- **Considérant** la possibilité, par fongibilité, d'abonder ou de minorer les CP 2025 des opérations du budget principal, par simple Décision Modificative (DM) du budget ;
- **Considérant** la nécessité d'abonder la section dépense en chapitre 23, du CP 2025 de l'opération « Requalification du Groupe Scolaire George Sand », afin que cette dernière ne soit pas déficitaire ;
- **Considérant** la possibilité de procéder à cette régularisation comptable depuis le CP 2025 de l'opération « Aménagement de l'accès à l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV) », pour un montant de 46 296,92 euros TTC ;
- **Considérant** que le CP 2025 de l'opération « Aménagement de l'accès à l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV) », doit être mis à jour, en y retranchant ce montant de 46 296,92 euros TTC, ce dernier passant de 80 000,00 euros TTC précédemment à 33 703,08 euros TTC ;
- **Considérant** que le montant de 46 296,92 euros TTC, retranché au CP 2025, se répercute sur le CP prévisionnel 2026, ce dernier passant de 128 800,00 euros précédemment à 175 096,92 euros TTC ;
- **Considérant** que ces correctifs impactent la ventilation du montant des recettes prévisionnelles au titre de l'autofinancement, passant en 2025 de 80 000,00 euros TTC à 33 703,08 euros TTC et passant en 2026 de 76 422,40 euros TTC à 130 313,87 euros TTC ;
- **Considérant** que ces correctifs impactent la ventilation du montant des recettes prévisionnelles au titre du FCTVA, au titre de l'autofinancement, passant en 2026 de 13 123,20 euros TTC à 5 528,65 euros TTC et passant en 2027 de 21 128,35 euros TTC à 28 722,90 euros TTC ;

C.M. 16.12.2025

- N°17 -

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 21 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE (Francis ROUX, Eric BOUCOURT, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX, Philippe BARRAU) :

- **Autorise** l'abondement du CP 2025 de l'opération « Requalification du groupe scolaire George Sand » depuis le CP 2025 de l'opération « Aménagement de l'accès à l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV), par Décision Modificative du budget ;
- **Approuve** la modification de l'AP/CP des travaux d'aménagement de l'accès à l'AAGV ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre CONTIE

Le Maire,



Stéphane RODIER



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20251216-251216_17-DE